

Paris, le 18 février 2022

## **Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social :** **« Nos justes revendications ont enfin été entendues »**

**La Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social qui s'est tenue ce 18 février a vu l'annonce de la revalorisation de tous les professionnels du secteur social et médico-social. La vigilance reste de mise pour l'APAJH, association gestionnaire qui n'a cessé d'alerter le Gouvernement sur l'injustice vécue par les collaborateurs sur le terrain pendant un an et demi. Une injustice et une urgence pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap et leurs proches.**

Jean Castex, Premier ministre, a ainsi notamment annoncé l'attribution de 183€ nets mensuels pour l'ensemble des professionnels du travail social. Celle-ci sera effective dès le 1<sup>er</sup> avril, et versée le 1<sup>er</sup> juin avec rétroactivité.

### **Après un an et demi de mobilisation, les associations et professionnels sont enfin entendus par le Gouvernement**

Ces tensions ont été exacerbées par le Ségur de la Santé. A l'origine, la volonté de reconnaître l'implication et l'engagement des professionnels du soin et de l'accompagnement pendant le premier confinement, les revalorisations annoncées par le Gouvernement ont créé des situations injustes parmi ceux-ci.

Dès les prémices de cette stratégie de revalorisation, l'APAJH avait alerté de l'absence des associations gestionnaires d'établissements accompagnant les personnes en situation de handicap. Depuis Juillet 2020, l'APAJH a été de toutes les mobilisations pour faire reconnaître la nécessaire interdisciplinarité des équipes qui accompagnent au quotidien les personnes en situation de handicap et leurs familles et ainsi la même nécessaire égale revalorisation *« Face à cela, les annonces successives ont poursuivi la catégorisation des professions bénéficiant de cette augmentation, en créant des situations complexes dans l'accompagnement des personnes, jusqu'à des ruptures de parcours ou des renoncements à des projets pourtant initiés. »* rappelle Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH.

Aussi, si l'APAJH est satisfaite de l'annonce du Gouvernement sur l'augmentation globale des professionnels du médico-social, et sur les sommes consacrées, elle restera extrêmement vigilante jusqu'à la publication des décrets d'application.

## Une stratégie globale de valorisation du secteur médico-social

Cette mesure, demandée de façon unanime par les associations, les professionnels, leurs représentants, ainsi que les personnes en situation de handicap et leurs familles, était à la base d'une ambition plus en profondeur à mener concernant le travail social pour dynamiser son attractivité.

Traçant les contours d'un nouveau dialogue social et de moyens alloués pour reconnaître et accentuer les compétences des travailleurs sociaux, le Gouvernement a salué et encouragé également le pouvoir d'agir des professionnels : « *Cela fait écho à ce que l'APAJH porte, un accompagnement cousu-main en défrichant, en questionnant les solutions déjà mises en place et en s'affranchissant des contraintes administratives, voire hiérarchiques, pour répondre aux attentes exprimées par les personnes* » analyse le président de l'APAJH. « *Les salariés du médico-social viennent de passer des mois complexes et la différenciation de traitement n'était plus tenable. Nos justes revendications ont enfin été entendues, même si c'est bien tardivement, malheureusement seulement en fin de quinquennat. Les sommes annoncées sont importantes, et nous saluons la volonté affichée de travailler ensemble pour valoriser les compétences de nos collaborateurs et plus globalement du secteur médico-social.* »

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

**Céline DIAZ**

Tél. : 06 30 43 60 01

c.diaz@apajh.asso.fr